



**Le B.F.C.F. 95**  
**Vous propose**  
**LES**  
**CHAMPIONNATS DE FRANCE**  
**DES CLUBS**  
**DE FOOTBALL DE TABLE**  
**LES 28 ET 29**  
**NOVEMBRE 2009**

**CENTRE DE SPORTS ET DE**  
**LOISIRS (C.S.L)**  
**BOULEVARD RHIN ET DANUBE**  
**95130 FRANCONVILLE**



**BabyFoot**  
**BONZINI**

# **SOMMAIRE**

◆ <b>DEROULEMENT SPECIFIQUE</b>	<b>Page 1</b>
◆ <b>FORMATIONS QUALIFIEES DANS LES DIVISIONS</b>	<b>Page 2</b>
◆ <b>FONCTIONNEMENT SPORTIF</b>	<b>Page 3</b>
◆ <b>DOTATION</b>	<b>Page 8</b>
◆ <b>FEUILLE D'INSCRIPTION</b>	<b>Page 9</b>
◆ <b>ACCES ET HEBERGEMENT</b>	<b>Page 10</b>

## **DEROULEMENT SPECIFIQUE**

La compétition débutera le samedi 28 novembre 2009 à :

## **13 H 00 précises**

Le pointage des formations se fera le samedi de 11 h à 12 heures.

**Merci de présenter votre tenue de club au moment du pointage.**

**Attention, cette année une tenue de club est obligatoire pour les 2 jours de compétition et pour toutes les divisions**

Les formulaires d'inscription doivent être complétés et renvoyés :

**AVANT LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2009**

**à la FFFT, 27, rue Adolphe Moitié 44000 Nantes**

### **CONSIGNES ET RAPPELS**

- L'auto arbitrage sera de rigueur durant la compétition, ce qui signifie que lorsque votre formation ne joue pas, elle est automatiquement désignée pour arbitrer.
- Les formations qui ne respecteront pas les délais d'inscription seront automatiquement rétrogradées.
- La tenue sportive :

**Une tenue officielle représentant le club est obligatoire pour tous les joueurs des formations des 3 divisions, et pour les 2 jours de compétition**

Tout contrevenant s'expose à la non participation au tournoi et aux sanctions prévues au Règlement Disciplinaire en vigueur.

- Un système de location-vente de balles et poignées sera mis en place.
- L'ordre des équipes ne pourra être modifié après envoi du formulaire, exception faite du désistement d'un joueur pouvant être remplacé (cf. alinéa 7 de l'article 3.2.04 du code sportif).

L'adresse du tournoi est :

**C.S.L. Centre de Sports et de Loisirs Boulevard Rhin et Danube  
95130 FRANCONVILLE**

**FORMATIONS QUALIFIEES DANS LES  
DIVISIONS**

## DIVISION 1

FORMATION	Classement 2008/2009	FORMATION	Classement 2008/2009
NANTES	1 <sup>er</sup>	BORDEAUX	7 <sup>ème</sup>
EVRY 1	2 <sup>ème</sup>	EVRY 2	8 <sup>ème</sup>
MARSEILLE 1	3 <sup>ème</sup>	RENNES	9 <sup>ème</sup>
MONTREUIL SUR MER	4 <sup>ème</sup>	YVELINES	1 <sup>er</sup> D2
SALEILLES	5 <sup>ème</sup>	MARSEILLE 2	2 <sup>ème</sup> D2
VILLEURBANNE	6 <sup>ème</sup>	GRENOBLE	3 <sup>ème</sup> D2

Conformément à l'Art. 3.3.02 du Code Sportif, si l'une des formations ci-dessus, à l'exception de Yvelines, Marseille 2 et Grenoble, tous trois nouvellement promues, ne s'inscrit pas cette année, elle sera remplacée par l'une des formations de D1 ayant été reléguée l'année dernière ; soit, dans l'ordre, Nantes, Chatou et Strasbourg.

Si tel cas concerne l'une des 3 formations promues précitées, le remplacement sera effectué par le 4<sup>ème</sup> de D2 de la saison dernière et ainsi de suite... Idem pour la D2.

## DIVISION 2

FORMATION	Classement 2008/2009	FORMATION	Classement 2008/2009
NANTES	10 <sup>ème</sup> D1	ISSY LES MOULINEAUX	7 <sup>ème</sup>
CHATOU	11 <sup>ème</sup> D1	MONTREUIL SUR MER	8 <sup>ème</sup>
STRASBOURG	12 <sup>ème</sup> D1	AUNAY	9 <sup>ème</sup>
MONTPELLIER	4 <sup>ème</sup>	PARIS	1 <sup>er</sup> D3
ANGERS	5 <sup>ème</sup>	METZ	2 <sup>ème</sup> D3
EVRY	6 <sup>ème</sup>	SALEILLES	3 <sup>ème</sup> D3

## DIVISION 3 (Pour rappel des résultats)

FORMATION	Classement 2008/2009	FORMATION	Classement 2008/2009
GRENOBLE	10 <sup>ème</sup> D2	ISSY LES MOULINEAUX	11 <sup>ème</sup>
MONTREUIL SUR MER	11 <sup>ème</sup> D2	PARIS	12 <sup>ème</sup>
NANTES 1	12 <sup>ème</sup> D2	STRASBOURG	13 <sup>ème</sup>
GAUCHY 1	4 <sup>ème</sup>	METZ 2	14 <sup>ème</sup>
EVRY	5 <sup>ème</sup>	NANTES 3	15 <sup>ème</sup>
TROYES	6 <sup>ème</sup>	BORDEAUX	16 <sup>ème</sup>
METZ 1	7 <sup>ème</sup>	YVELINES	17 <sup>ème</sup>
GAUCHY 2	8 <sup>ème</sup>	AUNAY	18 <sup>ème</sup>
FRANCONVILLE	9 <sup>ème</sup>	RENNES	19 <sup>ème</sup>
NANTES 2	10 <sup>ème</sup>	ANGERS	20 <sup>ème</sup>

**FONCTIONNEMENT SPORTIF**

Le fonctionnement sportif des championnats de France des Clubs est décrit dans le titre III du Code Sportif.

Tout participant aux Championnats de France des clubs est censé connaître ce texte.

Aucune tolérance ne sera accordée à un joueur, une formation ou un club sous prétexte d'une quelconque méconnaissance de ces règlements.

---

## CODE SPORTIF TITRE III

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS

## CHAPITRE I

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### **Art. 3.1.01 – Fonctionnement**

- La FFFT organise chaque année les championnats de France des clubs ;
- Chaque club inscrit une ou plusieurs formations composées par des joueurs licenciés du club ;
- La compétition se déroule une fois l'an à une date prévue par le calendrier sportif mis en place par la Commission Sportive ;
- Le club vainqueur de la compétition est déclaré club Champion de France de division 1, 2 ou 3.

#### **Art. 3.1.02 - Composition d'une formation**

- La compétition est réservée aux joueurs licenciés dans des clubs affiliés à la FFFT ;
- Un club peut engager plusieurs formations ;
- Une formation est composée de 3 équipes de double et de 2 joueurs en simple. Un des joueurs de la formation est désigné "Capitaine" ;
- Un club peut demander une dérogation exceptionnelle pour intégrer dans une formation un joueur provenant d'un autre club, de préférence de la même Ligue, sans mutation. Toutefois, cette dérogation n'est possible que pour un club évoluant en D3. La demande doit être formulée par écrit en précisant le nom du joueur et son N° de licence. Elle doit être signée par les présidents des deux clubs concernés et adressée à la Commission Sportive qui accordera ou non l'autorisation (cf. annexes).

#### **Art. 3.1.03 – Conditions d'organisation**

Tout club affilié à la FFFT peut organiser les Championnats de France des clubs.

Toute demande d'organisation doit être effectuée par écrit en utilisant à cet effet le formulaire type, ce formulaire étant à envoyer à la FFFT, accompagné d'une lettre d'avis favorable de la Ligue. Ce formulaire est à réclamer auprès du Secrétariat fédéral (voir annexes).

---

## CHAPITRE II

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES JOUEURS

---

#### **Art. 3.2.01 - Procédure d'inscription**

Toute demande de participation aux Championnats de France des Clubs est à formuler auprès de la FFFT au moins 15 jours avant la date de l'événement, en remplissant la feuille d'inscriptions prévue à cet effet.

Un club peut engager plusieurs formations.

#### **Art. 3.2.02 - Droits d'engagement**

Un droit d'engagement est fixé annuellement par la Commission Sportive.

Les droits d'engagement d'une formation déclarant forfait à moins d'une semaine de la compétition ne lui sont pas remboursés, quelle que soit la raison du forfait.

#### **Art. 3.2.03 - Tenue des joueurs**

Cf. art. 1.2.03

#### **Art. 3.2.04 - Formation en retard ou forfait, abandon, remplacement**

1. Le Directeur de Tournoi doit contrôler les licences des joueurs avant le début de la compétition.
2. Chaque Capitaine de formation doit se présenter à la table de marque avant l'horaire de fin de pointage. 10 minutes après cet horaire, sauf en cas de force majeure, la formation est disqualifiée.
3. Les formations forfaits ne sont pas remplacées.
4. Tout joueur ou toute équipe abandonnant après le début de la compétition, et ce pour aucun motif valable (cas de force majeure, blessure,...etc.), s'expose aux sanctions prévues par le Règlement Disciplinaire en vigueur.
5. Tout joueur, équipe ou formation non présent pour le déroulement de leur match se fera appeler par la table de marque. Un 2<sup>ème</sup> appel sera effectué au bout de 5 minutes. Dans le cas d'une phase qualificative, le match du joueur ou de l'équipe sera perdu 5 minutes après ce 2<sup>ème</sup> appel. Dans le cas d'une phase finale, une manche est perdue toutes les 5 minutes après ce 2<sup>ème</sup> appel. Toutefois, tous les joueurs ou équipes de la formation restants et à l'heure peuvent disputer leur match.
6. Dans le cas d'une phase finale, la formation est disqualifiée du moment qu'il reste moins de 3 éléments (simple ou double) dans la formation.

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR FORMATIONS DE CLUB  
FRANCONVILLE- 2009-2010

7. En cas d'absence d'un ou de plusieurs joueurs signalée entre l'inscription de la formation et le début de la compétition, le capitaine doit présenter dès que possible une nouvelle formation à l'organisation. Les conditions d'engagement du ou des joueurs remplaçants sont inchangées (Cf. dispositions générales). Si le ou les joueurs remplaçants sont issus d'une autre formation engagée, la composition de la ou des formations modifiées devra également être présentée. L'acceptation ou le refus de la ou des nouvelles compositions de formation est du seul ressort du délégué de la commission sportive ou, par défaut, du délégué FFFT (cf. annexe relative aux responsabilités sur un tournoi), sachant que la ou les nouvelles formations devront être modifiées le moins possible par rapport aux anciennes, tout en tenant compte de la capacité des joueurs à remplir leur nouveau poste.

---

**CHAPITRE III**

-

**FONCTIONNEMENT SPORTIF**

---

### **Art. 3.3.01 - Composition des divisions**

Trois championnats de France sont organisés : les championnats de D1, D2 et D3.

Pour la première édition de la formule à trois divisions, la D1 et la D2 sont composées chacune de 12 formations ; la D3 est, elle, composée de toutes les formations restantes ainsi que de toutes les nouvelles formations n'ayant pas participé aux derniers championnats. Si l'une des formations de D2 ou D3 qualifiée dans la division supérieure pour l'année en cours ne reconduit pas sa participation, elle sera remplacée par la formation la suivant au classement du championnat précédent, et ainsi de suite ; auquel cas la formation forfait sera automatiquement rétrogradée en D3 la saison suivante.

### **Art. 3.3.02 - Promotion et relégation**

Au terme du classement des Championnats de France des clubs, les 3 dernières formations de D1 et D2 sont reléguées respectivement en D2 et D3. Les 3 premières formations de D2 et D3 sont promues respectivement en D1 et D2 ; ceci étant valable pour les championnats de France suivants. Si l'une des formations de D1 qualifiée ne reconduit pas son inscription l'année suivante, la 10<sup>ème</sup> formation de D1 la remplace, et ainsi de suite... Si l'une des formations de D2 qualifiée pour la D1 ne s'inscrit pas l'année suivante, la 4<sup>ème</sup> formation de D2 la remplace, et ainsi de suite... Dans les deux cas, la formation forfait et ainsi remplacée sera automatiquement rétrogradée en D3 la saison suivante. La même procédure est appliquée pour la relation D2 / D3.

### **Art. 3.3.03 - Composition des formations**

Les formations sont composées de 8 joueurs, organisés en 3 doubles et deux simples.

En D1 et D2, chaque joueur d'une même formation doit être licencié dans le même club.

En D3, si un club ne peut pas fournir une formation composée exclusivement de membres licenciés en son sein, une demande de dérogation pour l'utilisation de joueurs extérieurs au club (mais de préférence de même Ligue) pourra être déposée auprès de la Commission Sportive (cf. annexes).

Une formation comporte 5 éléments dans un ordre bien précis : les éléments 1, 2, 3, 4 et 5.

- élément 1 : un joueur en simple
- élément 2 : une équipe de double
- élément 3 : un joueur en simple
- élément 4 : une équipe de double
- élément 5 : une équipe de double

### **Art. 3.3.04 - Formules de jeu**

*1 – Divisions 1 et 2 :*

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR FORMATIONS DE CLUB  
FRANCONVILLE- 2009-2010

Toutes les formations se rencontrent entre elles une fois selon un calendrier de rencontres établi par un tirage au sort effectué par le logiciel informatique officiel de la FFFT. Dans une rencontre entre 2 formations, chaque élément d'une formation dispute un match au meilleur des 5 manches en 5 points (2 points d'écart dans la 5<sup>ème</sup> manche, avec un maximum de 8 points) contre l'élément correspondant de l'autre formation (élément 1 contre élément 1, élément 2 contre élément 2,...etc.). Chaque victoire d'un élément rapporte un point à sa formation. A l'issue d'une rencontre entre 2 formations, chaque capitaine doit divulguer les résultats à la table de marque en présentant sa feuille de match préalablement remplie. Les 2 capitaines sont alors informés du nouveau classement de leur formation en fonction des points obtenus, celui-ci étant systématiquement mis à jour après chaque rencontre entre 2 formations. Un goal-average particulier défini par les victoires des éléments 1+2, 3 et 4 permet de départager les formations ex æquo.

A l'issue des 11 rencontres de chaque formation, le classement définitif consacre le club champion de France par formations de la division concernée.

*2 – Division 3 :*

Suivant le nombre de formations engagées en D3, et par souci d'organisation, le Directeur de Tournoi, et lui seul, peut procéder à 2 formules de jeu :

- a) une formule en tout point identique à celle de D1 et D2 ;
- b) une seconde formule voit les formations disputer des matchs qualificatifs suivis de phases finales.

*Pour la phase qualificative :* le Directeur de Tournoi peut décider, par souci d'organisation, de limiter le nombre de rencontres effectuées par chaque formation. Les rencontres de chaque formation sont alors désignées par tirage au sort. Le nombre de manches jouées est également à la discrétion du Directeur de Tournoi.

*Pour la phase finale :* le Directeur de Tournoi, et lui seul, peut décider d'éliminer un certain nombre de formations à l'issue de la phase qualificative. Ensuite, les formations se rencontrent suivant leur classement (1<sup>er</sup> contre dernier,...etc.). Les matchs entre chaque élément de formation se disputent alors au meilleur des 5 manches en 5 points avec 2 points d'écart dans la 5<sup>ème</sup> manche (avec un maximum de 8 points). Chaque élément de formation rencontre l'élément correspondant de la formation adverse (élément 1 contre élément 1, élément 2 contre élément 2,...etc.). La formation est victorieuse et se qualifie pour la suite de la compétition si au moins 3 de ses éléments ont gagné leur match. La formation victorieuse de la compétition est déclarée club champion de France de D3.

Une rencontre entre les 2 formations ayant perdu au stade des demi-finales est effectuée pour l'attribution de la 3<sup>ème</sup> place, qualificative pour l'accession en D2. La formule de jeu est identique à celle des phases finales.

**Art. 3.3.05 - Cas d'égalité**

Pour les formations de D1 et D2 ainsi que les phases qualificatives de D3, il se peut que le classement final présente des égalités entre formations. Les critères pour départager celles-ci sont :

- 1 - Le cumul des victoires des éléments 1 et 2 ;
- 2 - Le nombre de victoires de l'élément 3 ;
- 3 - Le nombre de victoires de l'élément 4.

S'il y a toujours égalité, les formations ont alors officiellement le même classement.

Cependant, certains cas particuliers peuvent se présenter :

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR FORMATIONS DE CLUB  
FRANCONVILLE- 2009-2010

- si les formations ayant le même classement sont à la première place du championnat, les titres de club champion de France leur sont alors conjointement attribués ;
- si pareil cas d'égalité survient à l'issue des phases qualificatives de D3, un tirage au sort départage les formations concernées, sauf si cela entraîne l'élimination d'une formation pour la phase finale ou l'accession , ou la relégation . Pour ces trois derniers cas, se reporter à l'alinéa suivant ;
- si pareil cas d'égalité concerne la zone de relégation ou la zone de promotion, les formations concernées sont regroupées dans une poule où elles se rencontrent toutes suivant la formule de jeu de D1/D2.

**Art. 3.3.06 - Distribution des primes**

Pour connaître le montant et la répartition des primes allouées, se référer aux dispositions financières de la saison en cours, établies par la commission sportive (cf. annexes).

**Art. 3.3.07 - Transmission des résultats**

Un exemplaire de la feuille de résultats est à transmettre par le Directeur de Tournoi au Secrétariat Fédéral.

Y figureront notamment les classements par élément, par catégorie (simple et double) et tous éléments confondus.

**Art. 3.3.08 – Attribution de points au classement annuel des clubs**

Les clubs participant aux Championnats de France se voient gratifiés de points pour le classement annuel des clubs (CC). Seule la formation du club rapportant le plus de points est prise en compte. Les points attribués sont les suivants (cf. annexes) :

a) Division 1

1 <sup>er</sup>	:	800 points	7 <sup>ème</sup>	:	300 points
2 <sup>ème</sup>	:	700 points	8 <sup>ème</sup>	:	250 points
3 <sup>ème</sup>	:	600 points	9 <sup>ème</sup>	:	200 points
4 <sup>ème</sup>	:	500 points	10 <sup>ème</sup>	:	180 points
5 <sup>ème</sup>	:	400 points	11 <sup>ème</sup>	:	160 points
6 <sup>ème</sup>	:	350 points	12 <sup>ème</sup>	:	150 points

b) Division 2

1 <sup>er</sup>	:	180 points	7 <sup>ème</sup>	:	110 points
2 <sup>ème</sup>	:	160 points	8 <sup>ème</sup>	:	100 points
3 <sup>ème</sup>	:	150 points	9 <sup>ème</sup>	:	90 points
4 <sup>ème</sup>	:	140 points	10 <sup>ème</sup>	:	80 points
5 <sup>ème</sup>	:	130 points	11 <sup>ème</sup>	:	70 points
6 <sup>ème</sup>	:	120 points	12 <sup>ème</sup>	:	60 points

c) Division 3

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR FORMATIONS DE CLUB  
FRANCONVILLE- 2009-2010

1 <sup>er</sup>	:	80 points	5 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup>	:	30 points
2 <sup>ème</sup>	:	70 points	9 <sup>ème</sup> à 16 <sup>ème</sup>	:	20 points
3 <sup>ème</sup>	:	60 points	Au-delà	:	8 points
4 <sup>ème</sup>	:	40 points			

---

**CHAPITRE IV**

-

**SELECTIONS ESPOIRS, FEMININES ET VETERANS**

---

**Art. 3.4.01 - Définition et composition des sélections**

- Une formation composée uniquement de joueurs vétérans, espoirs ou féminines pourra s'inscrire aux Championnats de France des Clubs, les joueurs composant la formation n'étant pas nécessairement originaires du même club ou de la même ligue.
- La composition de ces formations, qui seront alors dénommés suivant le cas, « sélection vétéran », « sélection espoir » ou « sélection féminine », est cependant subordonnée au fait que chaque joueur est laissé libre par leur club d'appartenance.
- Un sélectionneur de chaque formation, qui aura pour charge de la composer, devra se faire connaître auprès de la Commission Sportive. Ce sélectionneur pourra être le responsable des Sous-Commissions de la Commission Sportive correspondant à la catégorie : Sous-Commission Vétéran, Sous-Commission Jeunesse, Sous-Commission Féminine. Si ce n'est pas le cas, le sélectionneur devra cependant prendre obligatoirement conseil auprès de ces responsables.
- Dans tous les cas, le sélectionneur de la « Sélection Espoirs » devra consulter le responsable de la Commission de la Formation.

**Art. 3.4.02 - Conditions d'engagement des joueurs**

Les conditions d'engagement des joueurs composant les sélections suivent scrupuleusement toutes les dispositions du chapitre II du titre III.

**Art. 3.4.03 - Fonctionnement sportif**

- la composition des sélections est la même que celle des autres formations.
- les sélections ne peuvent s'inscrire qu'en Division 3, et ne peuvent en aucun cas accéder à la Division 2. En conséquence, si une sélection se retrouve dans une position d'accession à la Division 2, elle serait remplacée par la première formation de club qui la suit au classement.
- En aucun cas les joueurs d'une sélection ne peuvent apporter de points pour leur club d'appartenance.

<p><b>DOTATION</b></p>
------------------------

**L'inscription étant gratuite, aucune remise financière n'aura lieu.**

**Le partenariat avec la société Bonzini nous permettra de remettre 2 baby-foot B90 'ITSF' neufs (d'une valeur de 1500 €), répartis de la façon suivante :**

**DIVISION 1**

**Club Champion de France  
1 baby-foot ITSF, trophée  
Club vice-champion de France  
1 baby-foot ITSF, trophée  
Club troisième des championnats de France  
Trophée**

**DIVISIONS 2 et 3**

**Club Champion de France D2/D3  
Trophée  
Club vice-champion de France D2/D3  
Trophée  
Club troisième des championnats de France D2/D3  
Trophée**

**Les meilleurs éléments de D1, D2 et D3 seront récompensés.**

Nous insistons sur le fait que le matériel remis doit revenir aux clubs, il s'agit d'une aide à leur développement (si vous disposez déjà d'un nombre de baby-foot suffisant, privilégiez la vente à un club).

**FICHE D'INSCRIPTION**

À renvoyer à la FFFT 27, rue Adolphe Moitié 44000 Nantes

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR FORMATIONS DE CLUB  
FRANCONVILLE- 2009-2010

Nom complet du Club :

.....

Adresse du Club :

.....

Dépendant de la ligue :

.....

N° de la Formation : .....

Division : .....

<b><u>Responsable du Club</u></b>
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Tél : .....

<b><u>Capitaine de la Formation</u></b>
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Tél : .....

	Noms	Prénoms	N° licence
1 Simple			
2 Double			
3 Simple			
4 Double			
5 Double			

L'organisation décline toute responsabilité en cas de problème non lié à la pratique du football de table.

Date : .....

Signature du Responsable

Signature du Capitaine

**ACCES ET HEBERGEMENT**

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR FORMATIONS DE CLUB  
FRANCONVILLE- 2009-2010

La manifestation se déroulera au  
**C.S.L. Centre de Sports et de Loisirs**  
**Boulevard Rhin et Danube**  
**95130 FRANCONVILLE**

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter le  
Secrétariat de la **Fédération Française de Football de Table.**

**Site : [www.francebabyfoot.com](http://www.francebabyfoot.com)**

**E-mail : [ffft@francebabyfoot.com](mailto:ffft@francebabyfoot.com)**

**Tel : 02 40 20 52 38**

**Fax : 02 40 20 44 59**

## PLAN D' ACCES



### Feuille de route de Paris

Rejoindre **A15** en suivant le panneau

**CERGY  
PONTOISE  
ARGENTEUIL-ORGEMONT**

Rejoindre **A115**

en suivant le panneau

**TAVERNY  
FRANCONVILLE-AUTRES QUARTIERS  
ERMONT**



Entrer dans **Franconville**

Prendre la sortie **2**



**ERMONT-CERNAY  
FRANCONVILLE  
SANNOIS**

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR FORMATIONS DE CLUB  
FRANCONVILLE- 2009-2010

et continuer sur le **Boulevard du Bel-Air**

Continuer sur le **Boulevard Rhin et Danube [330m]**

# HEBERGEMENT

<p><b>L'escale</b> A Charles de Gaulle 95700 Roissy en France Tél 01.60.54.94.52</p>	<p>16 petit chalets + 16 appartements ? € pour 2 pers. ? € pour 4 pers. ? € le petit déjeuner</p>
<p><b>Ibis Paris Gonesse</b> RN 17 La Patte d'oie 95500 Gonesse Tél 01.39.87.22.22</p>	<p>50 chambres ? € la chambre pour 3 ? € le petit déjeuner</p>
<p><b>Ibis Paris Sarcelles</b> 12, avenue Auguste Perret 95200 Sarcelles Tél 01.39.90.54.75 Fax 01.39.94.99.33</p>	<p>14 chambres ? € chambre simple ? €/ pers. Cbre dble-3pers-4pers. ? € le petit déjeuner</p>
<p><b>HOTEL CAMPANILE</b> PARIS NORD TAVERNY Les Portes de Taverny Bois de Boissy 95150 Taverny Tél : 01.30.40.10.85 Fax : 01.30.40.10.87</p>	<p>50 Chambres ? € la chambre ? € le petit déjeuner</p>
<p><b>ETAP HOTEL</b> 2 bd Pasteur 95210 SAINT GRATIEN Tél :08 92 68 32 65 Fax : 01.34.17.33.95</p>	<p>98 chambres 35 € la nuit 4 € le petit déjeuner</p>
<p><b>FORMULE 1 CERGY</b> ZONES ARTISANALES LES BOSQUETS 2 &amp; 4 95540 Mery s/Oise Tél 08.91.70.53.13 Fax 01.34.21.67.02</p>	<p>27 € la chambre 1-2-3-pers. 3.40 € le petit déjeuner</p>
<p><b>FORMULE 1 PONTOISE ST MARTIN</b> RUE PIERRE DE COUBERTIN PLATEAU ST MARTIN 95300 PONTOISE Tél 08.91.70.53.59 Fax 01.30.75.93.63</p>	<p>27 € la chambre 1-2- 3 pers 3.40 € le petit déjeuner</p>
<p><b>FORMULE 1 SARCELLES</b> ZONE D'ACTIVITES 1 RUE DU VIGNOLLE 95200 SARCELLES Tél 08.91.70.53.90 Fax 01.34.19.48.98</p>	<p>28 € la chambre 1-2-3 pers. 3.40 e le petit déjeuner</p>
<p><b>ETAP PIERRELAYE CERGY-PONTOISE</b> " La Patelle " R.N 14 – Z.A de Pierrelaye Ouest 95480 Pierrelaye Tel : 08.92.68.31.91 Fax : 01.30.37.38.54</p>	<p>95 chambres 32 € pour 1-2-3 pers. 4 € le petit déjeuner</p>

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR FORMATIONS DE CLUB  
FRANCONVILLE 2009-2010

<p><b><u>La Terrasse</u></b> 119 r Gén Leclerc 95600 Eaubonne Tél 01 39 59 00 43</p>	<p>1 Chambre double 35 € la chambre 5 € le petit déjeuner</p>
<p><b><u>ETAP HOTEL SARCELLES</u></b> AVENUE DE LA DIV. LECLERC 95200 Sarcelles Tél :08.92.68.32.85 Fax 01.39.94.88.66</p>	<p>35 € la chambre 1-2-3 pers. 4 € le petit déjeuner</p>
<p><b><u>ETAP HOTEL</u></b> CERGY ST CHRISTOPHE 1, Avenue du Promenoir B.P. 8289 95804 Cergy pontoise Tél :08.92.68.09.20 Fax 01.30.38.93.95</p>	<p>40 chambres 35 € la chambre 1-2-3 pers. 4 € le petit déjeuner</p>
<p><b><u>Bonfortel Louisiane</u></b> 16Bis av Paris 95600 Eaubonne Tél 01 34 16 19 19 Fax 01 34 16 50 20</p>	<p>45 Chambres doubles 37 € en chambre double avec petit déjeuner</p>
<p><b><u>ETAP HOTEL ARGENTEUIL</u></b> VAL D'ARGENT 148, Route de Pontoise 95100 Argenteuil Tél :08.92.68.09.26 Fax 01.34.10.87.42</p>	<p>38 € la chambre simple 43 € la chambre double-triple 4 € le petit déjeuner</p>
<p><b><u>ETAP HOTEL ARGENTEUIL</u></b> QUAI DE SEINE Z.I. des Bords de Seine 118, Rue Michel Carré 95100 Argenteuil Tél 08.92.68.31.85 Fax 01.39.61.52.61</p>	<p>37 € la chambre 1-2-3 pers. 4 € le petit déjeuner</p>
<p><b><u>CHEZ PIERRE "AU BON COIN"</u></b> 154 rue Plessis Bouchard 95130 Franconville Tel : 01.34.13.88.55</p>	<p>11 Chambres 35 € pour 2 pers 45 € pour 3 pers 5 € le petit déjeuner</p>